

LES PISTES, C'EST POUR VOUS
LE FORFAIT,
C'EST POUR NOUS !*



DU 1^{ER} FEV.

PROLONGATION
JUSQU'AU 31.03.2019

VOTRE FORFAIT DE SKI
REMBOURSÉ

DANS LA LIMITE DE 70€ *

POUR L'ACHAT D'UN **TREKKER-X4** ET UN
ACCESSOIRE X-LINK (X-CAR | X-BIKE | X-CHEST | X-STICK)



BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour recevoir le remboursement de votre forfait de ski :

1. Acheter **simultanément**, entre le 1er février et le 31 mars 2019 un smartphone TREKKER-X4 + un accessoire X-LINK (voir la la liste ci-dessous) dans une enseigne participant à l'opération en France métropolitaine, Internet ou magasin. Détenir un justificatif d'achat de remontées mécaniques de 2019.
2. Compléter lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après.
3. Joindre dans une enveloppe :
 - Le bulletin de participation original dûment rempli.
 - La copie de la facture/ justificatif d'achat (ou ticket de caisse) de votre smartphone et accessoires CROSSCALL sur laquelle seront entourés le prix et date d'achat des produits visés par l'offre de remboursement.
 - Votre justificatif d'achat de forfait de ski daté de 2019 : Facture du forfait de ski de la station ou ticket de caisse **avec montant payé**.
 - Votre code-barre original (EAN) de l'accessoire découpé de l'emballage original.
 - Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB) émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine/DROM
 - Votre extrait KBIS de moins de 3 mois pour les professionnels.
4. Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie, avant le 10 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ADRESSE D'EXPÉDITION

TAKE OFF N°1754 ODR CROSSCALL FORFAIT DE SKI - CS 50454 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier en lettre suivie. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (1754) dans l'objet de votre email.

Obligatoire Cochez ci-dessous les produits éligibles que vous avez achetés (ref EAN disponible sur la boîte Crosscall) :

TREKKER-X4 (EAN : 3700764707616) TREKKER-X4 (EAN : 3700764707838) TREKKER-X4 (EAN : 3700764705964) TREKKER-X4 (EAN : 3700764707821)

ACCESSOIRES*:

X-CAR (EAN : 3700764704592) X-BIKE (EAN : 3700764704134) X-CHEST (EAN : 3700764708033) X-STICK (EAN : 3700764708040)
 PACK NOMADE (EAN : 3700764709924) PACK OUTDOOR (EAN : 3700764709917)

**Dans le cas où vous auriez acheté sur le WEB, le PACK NOMADE, merci de joindre uniquement l'étiquette EAN du X-CAR et pour le PACK OUTDOOR, uniquement l'étiquette EAN du X-BIKE.*

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

NUMÉRO TEL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

Je souhaite recevoir la Newsletter Crosscall

*En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du forfait de ski (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat de remontées mécaniques) et ce remboursement ne pourra excéder 70 € TTC. L'offre est réservée aux clients particuliers et professionnels résidant en France métropolitaine et est limitée à **une demande par foyer pour les particuliers** (même nom, même prénom, même IBAN BIC) et **6 pour les professionnels** (même N° de SIRET). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Crosscall ou son prestataire pour la gestion de l'opération et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en-dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Crosscall, 245, rue Paul Langevin - 13290 Aix-en-Provence, France (RCS Aix-en-Provence n° 518 706 890). **Seules les réclamations avec preuve d'envoi (lettre suivie ou RAR) et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.** DAS (W/Kg) : TREKKER-X4 : 1,426. Le DAS (ou Débit d'absorption Spécifique), quantifie le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que ce niveau soit inférieur à 2 W/kg. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.